

Luxembourg, le - 5 FEV. 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Zolid sarl
2, rue de la Forêt
L-3836 SCHIFFLANGE

N/Réf.: 85087-M-M

V/Réf.: 150010_201015_tzs_Ltr_AUT-ENV

Madame, Monsieur,

Je me réfère à votre requête du 15 octobre 2020 par laquelle vous sollicitez une modification de la décision du 85087 du 2 mai 2016, prolongée pour un an en date du 20 avril 2018 relative à la construction d'un bassin d'orage sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de TANDEL étant donné que les travaux n'étaient pas encore entamés: section BB de BRANDENBOURG OUEST, sous les numéros 687/915, 688/666, 688/667, 643/3146, 643/3147, 643/3148, 643/1059 et 760/2443.

Il ressort de l'analyse factuelle de la situation sur place que les travaux de construction du bassin de rétention sont dans la phase terminale.

A titre exceptionnel, vous êtes autorisé à habiller le socle de la façade du bâtiment technique en plaques HPL du type TRESPA de couleur anthracite.

La porte du bâtiment technique afin de répondre aux normes de sécurité applicables en la matière peut ne pas être une porte en bois et doit être revêtue d'une couleur anthracite.

Je vous rappelle qu'il vous appartient de vous adresser au préposé de la nature et des forêts pour planifier la plantation d'intégration.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de TANDEL